



Fort-de-France, le 23 OCT. 2013

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN DU 3 JUILLET 2013

Le Président

### Ordre du jour

1. Tableau de bord du SDAGE et état des masses d'eau
2. Arrêté de surveillance du réseau de suivi des masses d'eau (soumis à l'approbation du Comité de Bassin)
3. Présentation à mi-parcours de l'étude sur l'état des lieux
4. Présentation à mi-parcours de l'étude sur la récupération des coûts
5. Programmes d'investissement « eau et assainissement »
6. Questions diverses

Le quorum est atteint à 09h50. La réunion plénière du Comité de Bassin débute à 10h05. Le point 5 à l'ordre du jour est passé en 3 ; le reste est inchangé.

### Préambule

#### Consultation du public sur l'eau.

En préambule, le président Daniel CHOMET se félicite des résultats de la consultation du public sur l'eau en Martinique, qui est le bassin français atteignant le meilleur taux de retour. Il remercie la DEAL, l'ODE et les autres institutions de l'eau qui ont participé à ce succès.

Il félicite l'ensemble des « ambassadeurs bleus » et une remise de prix a lieu pour deux ambassadrices présentes (sur trois) qui sont récompensées pour le travail qu'elles ont réalisé.

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle que le concept des « ambassadeurs bleus » a été créé pour la consultation de 2006 et a été repris sur d'autres bassins.

Madame Jeanne DEFOI félicite les ambassadrices présentes et note que ce sont des femmes qui sont récompensées pour la qualité de leur travail. Elle espère que cela les aidera dans leurs futurs choix professionnels.

## Départs et arrivés

Le Président Daniel CHOMET signale les mouvements de postes suivants :

- Monsieur Étienne du COUEDIC en remplacement de M. Fabrice HAZARD à la tête de la SMDS, représentant des distributeurs d'eau au Comité de Bassin.
- Monsieur Emmanuel THOUARD en remplacement de M. Jacques DENIS, Délégué Antilles de l'IFREMER, membre du collège des représentants de l'État.

Le président leur souhaite la bienvenue.

### 1. Tableau de bord du SDAGE et état des masses d'eau

Présentation de M. Fabian RATEAU (Chargé de mission suivi des pressions / ODE) sur l'état des masses d'eau superficielles.

Le Président Daniel CHOMET souhaite qu'au-delà des constats, les acteurs et les moyens soient mobilisés pour conduire une vigilance active et dynamique, mieux comprendre, pourquoi il y a amélioration et/ou dégradation, et enfin tenter d'améliorer la situation.

Monsieur Alex PAVIOT demande pourquoi la chlordécone, qui est une substance chimique, apparaît dans l'état écologique.

L'Office De l'Eau (Mme Jeanne DEFOI et M. Fabian RATEAU) expliquent qu'il y a 41 substances prises en compte pour l'état chimique et 10 pour l'état écologique. Dans un premier temps, le Comité de Bassin avait demandé que la chlordécone soit intégrée à l'état chimique, mais cela avait été refusé par le Ministère en charge de l'Écologie (pas prévu dans la liste des 41 substance de l'état chimique fixée au niveau européen). Un compromis a été trouvé suite au « scandale BELPOMME » et la chlordécone a été prise en compte dans l'état écologique (état avec ou sans chlordécone).

Madame Jeanne DEFOI explique que le travail de M. Fabian RATEAU est de comprendre les raisons de la dégradation des masses d'eau (trouver les pressions qui s'exercent), au-delà de l'exercice imposé par la DCE (analyse et classement des ME).

Le Président Daniel CHOMET souhaite qu'il y ait plus d'implication du Comité de Bassin et des élus du territoire au-delà de la plénière, afin de faire un suivi régulier de l'évolution de la situation. Il demande que des propositions soient faites en ce sens.

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle qu'il y aura un rapportage à faire à l'Europe en 2015 et qu'il faudra justifier les « non atteintes » de bon état des masses d'eau. Les objectifs définis en 2009 par le Comité de Bassin étaient a priori réalistes (1/3 des masses d'eau en bon état), surtout si on le compare à l'objectif national (50%). Cependant en 2009, l'état des lieux a été réalisé en grande partie à « dire d'expert », par manque de données fiables. Il faut essayer d'identifier les raisons pour lesquelles il y a des dégradations.

Madame Gaëlle HIELARD indique qu'il existe déjà des groupes de travail et des plans d'actions prévus pour atteindre le bon état en 2015 (PDM et PAOT), et qu'il ne faut pas refaire un nouveau plan d'actions.

Le Président Daniel CHOMET la rassure en expliquant qu'il ne s'agit pas d'une « intrusion » du Comité de bassin dans le travail des techniciens, mais qu'il est important que les membres du Comité de bassin soient mieux informés, afin de relayer les informations sur leurs territoires.



Monsieur Arthur TRÉBEAU de l'association ASSAUPAMAR ne comprend pas comment une masse d'eau peut être qualifiée de « bonne » alors qu'elle est polluée par la chlordécone.

Monsieur Fabian RATEAU explique que cela dépend des seuils de contamination. La limite pour la chlordécone a été fixée à 0,1 microgramme/l. S'il y a dépassement de ce seuil, alors on passe en état écologique « moyen ».

Monsieur Jean-Louis VERNIER rappelle que la prise en compte de la chlordécone est une spécificité des Antilles (Martinique et Guadeloupe). En effet, deux états écologiques ont été définis en 2009 : avec et sans chlordécone. De même, deux objectifs d'atteinte ont été définis pour 2015 : avec et sans chlordécone.

Monsieur Arthur TRÉBEAU considère cependant que c'est abusif et que l'on ne peut pas parler de bon état écologique pour une masse d'eau où l'on retrouve de la chlordécone, même à faibles concentrations.

Monsieur Alex PAVIOT fait remarquer que la pollution par la chlordécone donne une mauvaise image de marque de la Martinique (« destination polluée ») et qu'il faut que le Comité Martiniquais du Tourisme agisse pour modifier cette vision des choses.

Le Président Daniel CHOMET considère pour sa part, qu'il y a une obligation de transparence et qu'il faut une communication permettant d'avoir une juste appréciation de l'état des milieux.

Le tableau de bord du SDAGE est validé par le Comité de Bassin à l'unanimité.

## 2. Arrêté de surveillance du réseau de suivi des masses d'eau

Présentation de M. Denis ETIENNE (Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau / DEAL-SPEB), qui complète l'envoi de l'arrêté de surveillance aux membres du Comité de Bassin.

Monsieur Jean-Michel ALMONT de la CACEM propose que l'on fasse un découpage plus fin des masses d'eau souterraines afin de mieux prendre en compte la qualité, selon les différentes zones du territoire. Il précise qu'un courrier en date du 19 juin 2012 a été envoyé par le président de la CACEM au président du Comité de Bassin à ce sujet.

Monsieur Denis ETIENNE fait remarquer que même si le découpage peut sembler peu détaillé au regard de celui des masses d'eau « cours d'eau » (il y a 6 ME souterraines), c'est quand même un découpage plus précis que sur la plupart des autres bassins, notamment métropolitain, et qu'il y a plusieurs points de mesure par masses d'eau, ce qui permet d'affiner la connaissance sur la qualité de l'eau souterraine.

Monsieur Jean-Louis VERNIER précise que le découpage des masses d'eau est modifiable.

Madame Gaëlle HIELARD complète que cela est possible à un certain moment du cycle de gestion, c'est-à-dire avant l'état des lieux (comme cela avait été le cas pour les masses d'eau de transition). Pour ce présent cycle, il est trop tard. Cela étant, les études afférentes peuvent être réalisées pour l'intégrer au prochain cycle.

Monsieur Luc ARNAUD (BRGM) explique que le BRGM conduit des études afin de mieux préciser le découpage des masses d'eau souterraines et que cela conduira peut-être à ajouter une ou deux masses d'eau.



### 3. Programmes d'investissement « eau et assainissement »

Débat sur la base des documents distribués en séance et d'une intervention de M. Jean-Louis VERNIER.

Le Président Daniel CHOMET introduit le sujet en rappelant qu'il est nécessaire de sécuriser les financements et d'inscrire l'AEP dans les priorités de l'ONEMA pour le programme 2013 - 2014, afin d'atteindre les objectifs de rendements fixés dans le SDAGE. Il signale que l'enveloppe globale dans le cadre de la solidarité inter-bassins est passée de 14 à 28 Millions d'€uros, mais en incluant Mayotte. Il insiste sur la nécessité de respecter les délais d'exécution des programmes et de faire des remontés de dépenses régulières.

Pour compléter les propos du Président Daniel CHOMET, M. Jean-Louis VERNIER rappelle que l'ONEMA ne souhaite pas financer les investissements en AEP, mais il faut cependant que les syndicats proposent des projets spécifiques visant à améliorer les rendements et que ces dossiers seront ensuite défendus auprès de l'ONEMA. Il signale que la solidarité inter-bassins ONEMA a été augmentée et que tous les projets d'assainissement « éligibles » ont été financés. Il précise que la Martinique doit présenter un bilan de consommation des financements élevé et qu'il faut présenter à l'ONEMA des projets de bonne qualité.

Monsieur Jean-Louis VERNIER fait part ensuite des travaux réalisés à la demande du Gouvernement pour évaluer l'efficacité des politiques de l'eau. Une mission d'évaluation de cette politique a en particulier été confiée au député M. Michel LESAGE, tandis qu'une mission spécifique était confiée au député M. Philippe MARTIN sur les enjeux quantitatifs de l'eau en agriculture. Ce rapport sera bientôt disponible. Il souligne en particulier :

- une situation inquiétante compte tenu des nouveaux enjeux liés à l'eau (réchauffement climatique, accès pour tous, ...) et de l'impossibilité constatée d'atteindre en 2015 les objectifs de la DCE.
- La nécessité d'une implication forte de l'État et d'une nouvelle gouvernance territoriale pour donner un nouvel élan à cette politique, promouvoir une véritable police de l'eau et créer une autorité nationale.
- L'importance de la gouvernance locale, basée sur les communes et leurs EPCI, qui doit s'appuyer sur une nouvelle ingénierie publique.
- Une nécessaire réorganisation des structures traditionnelles avec un recentrage des organismes sur leurs missions et un développement de la connaissance.
- Le déséquilibre structurel du financement de l'eau qui justifie une nouvelle fiscalité de l'eau.
- La nécessaire promotion d'un débat national pour construire une véritable démocratie de l'eau.

La prise en compte de la spécificité des DOM est soulignée dans les rapports préliminaires.

En conclusion, le Président Daniel CHOMET explique qu'il faudra mobiliser des moyens exceptionnels et pour cela, il faut effectuer un travail de « lobbying » auprès des parlementaires et du Ministère des Outre-Mer.

Pour la programmation européenne, il demande que le dimensionnement du FEDER soit à la hauteur des enjeux. Le FEADER a aussi un rôle important à jouer en accompagnant des projets inférieurs à 2000 Eq/Ha.

#### 4. Présentation à mi-parcours de l'étude sur l'état des lieux

Présentation de M. Matthieu GROSJEAN (Chef de projet – Bureau d'études egis eau).

Le Président Daniel CHOMET remercie M. GROSJEAN pour la clarté du propos et l'aspect synthétique de sa présentation. Il note par ailleurs que l'Assainissement Non Collectif (ANC) est particulièrement importante en terme de pression polluante sur le milieu.

#### 5. Présentation à mi-parcours de l'étude sur la récupération des coûts

Présentation de M. Fady HAMADE du Bureau d'études BRL Ingénierie.

Le Président Daniel CHOMET remarque qu'il y a une qualification par secteur d'activité et demande, pour les industries, s'il faut le détail par ICPE ou s'il y a une approche globale.

Monsieur Fady HAMADE lui répond que les détails n'apparaîtront pas dans le rendu final de l'étude et qu'il y a un besoin d'information sur les niveaux de traitement et les coûts.

Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU de ODYSSEI fait remarquer que pour les services d'AEP les recettes sont de 64 M€ et les coûts de 78 M€ et demande comment est financée la différence.

Un des représentants du bureau d'études BRL précise que les 64 M€uros correspondent uniquement aux recettes des usagers, et ne prennent pas en compte les subventions (ODE, État, Europe), ni les emprunts. Le ratio est à peu près le même en métropole.

#### Raccordement :

Monsieur Jean-Louis VERNIER est surpris par le nombre de 47 900 fosses septiques, ce qui correspond à environ 35% d'abonnés en ANC. Or, la valeur admise habituellement est plutôt située entre 50% et 60%.

Monsieur Didier CAMY de l'ARS demande si le nombre de 66 700 abonnés raccordés au réseau d'assainissement est effectif ou non (il existe des réseaux sur lesquels les particuliers ne se sont pas raccordés).

Monsieur Fady HAMADE du Bureau d'études BRL fait remarquer qu'un bâtiment collectif rassemblant plusieurs foyers peut correspondre à 1 abonné, ce qui fait apparaître un nombre d'abonnés raccordés inférieur à la réalité.

Le Président Daniel CHOMET fait remarquer que le financement de 660 000 € (moyenne 2009/2013) du Conseil Régional pour l'assainissement collectif lui semble inférieur à la réalité.

Monsieur Fady HAMADE précise que ces données proviennent des comptes administratifs qui ont été fournis.

Monsieur Arnaud RENÉ-CORAIL regrette qu'il n'y ait pas le détail entre l'investissement et le financement.

Monsieur Fady HAMADE précise que ce niveau de détail est prévu dans l'étude finale.



Madame Jeanne DEFOI précise que tous les chiffres qui ont été utilisés pour l'étude sont extraits de documents officiels. Elle pense qu'il faudra aussi introduire l'aide au fret.

Monsieur Benjamin ESPÉRANCE fait remarquer que sur 56,3 Mm<sup>3</sup> prélevés, il y en a seulement 30,6 Mm<sup>3</sup> vendus ce qui représente une perte importante.

Monsieur Fady HAMADE explique qu'il y a des pertes liées au réseau et que par ailleurs, une partie de l'eau prélevée n'est pas destinée à la consommation humaine (AEP). En fait, il n'y a que 44 Mm<sup>3</sup> qui sont prélevés par les services d'AEP.

Monsieur Arnaud RENÉ-CORAIL indique qu'il y a une entreprise à Didier qui prélève de l'eau en amont et la rejette en aval et le Président Daniel CHOMET explique qu'il y a aussi un problème de perte d'eau lié aux trop-pleins des réservoirs AEP.

Monsieur Fady HAMADE explique que l'étude ne tiendra pas compte des restitutions au milieu car il n'y a aucun moyen de les évaluer.

Enfin, M. J-L. VERNIER demande si cette étude tiendra compte de celle qui a été réalisée il y a 5 ans.

Monsieur Fady HAMADE précise que oui, afin d'évaluer la tendance et de tenir compte des évolutions des coûts.

## 6. Questions diverses

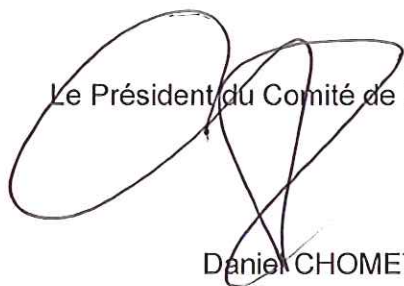
Le Président Daniel CHOMET demande qu'une suite soit donnée au séminaire ANC sous la forme d'un programme d'actions à valider.

Une discussion s'engage sur la légitimité du remplacement de M. Fabrice HAZARD par M. Étienne du COUEDIC au collège des représentants des distributeurs d'eau. M. Jean-Max CORANSON-BEAUDU demande s'il est envisageable que ODYSSI soit à l'avenir représentant de ce collège. Il est précisé que cette demande sera à examiner au renouvellement des membres.

Sur ce dernier point, le Président Daniel CHOMET remercie l'assemblée et donne rendez-vous à tout le monde pour une prochaine plénière au mois d'octobre.

La séance est levée à 12h30.

Le Président du Comité de Bassin



Daniel CHOMET



PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
MERCREDI 03 JUILLET 2013
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS – HÔTEL DE RÉGION

DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES ET PARTICIPANTS



RÉGION MARTINIQUE
Fort de France, le 11 juin 2013
Le Président du Comité de Bassin
à
Messieurs et Mesdames les Membres du Comité de Bassin

Service Technique de Développement Durable et de l'Énergie
Département de la Martinique
Rue de la République - 97200 Fort de France - Tél. 05 96 59 58 50
Fax 05 96 59 58 51
www.developpement-durable.gouv.fr

Objet : Convocation à la réunion Plénière du Comité de Bassin

Cher(ères) collèg(e)s,

J'ai le plaisir de vous convoier à la réunion plénière du Comité de Bassin qui se tiendra mercredi 03 juillet 2013 à 09h00 - Hôtel de Région - Salle des Délibérations.

L'ordre du jour portera sur :

- 1/ Tableau de bord du SDAGE et état des masses d'eau,
2/ Présentation de l'arrêté de surveillance de l'état des eaux du bassin Martinique et validation par le Comité de Bassin,
3/ Révision de l'état des lieux - présentation de l'étude en cours par le bureau d'études EGIS Eau,
4/ Étude de réajustement des outils par BRL / SP 2000 - état d'avancement et premiers résultats (présentation technique),
5/ Programme d'investissement AEP et assainissement 2013-2018,
6/ Questions diverses.

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(ères) collèg(e)s, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Le Président du Comité de Bassin empêché
Le Secrétaire du Comité de bassin

Signature de Nicolas Vernier

Secrétariat Technique - DEAL - Pointe de Jaham - B.P. 7212 - 97274 Schœlcher Cedex - 05 96 59 58 50 - 05 96 59 58 50

Qualité des cours d'eau

Données 2012



Fabien RATEAU

Comité de bassin du 3 juillet 2013



CONVOCAION A LA PLENIERE

PRÉSENTATION QUALITÉ DES COURS D'EAU
ODE – Fabien RATEAU

Programme de surveillance de l'état des masses d'eau

Denis ETIENNE
Service Paysage, Eau et Biodiversité
03/07/2013

NOTE DE PRÉSENTATION DE LA RÉVISION DE L'ÉTAT DES LIEUX DU DISTRICT HYDROGRAPHIQUE DE LA MARTINIQUE. Includes text about the revision process and objectives.

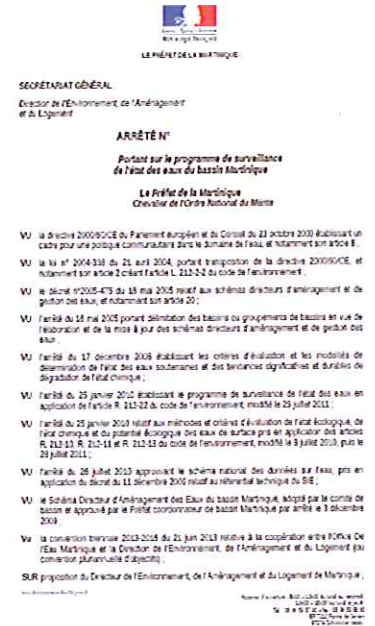
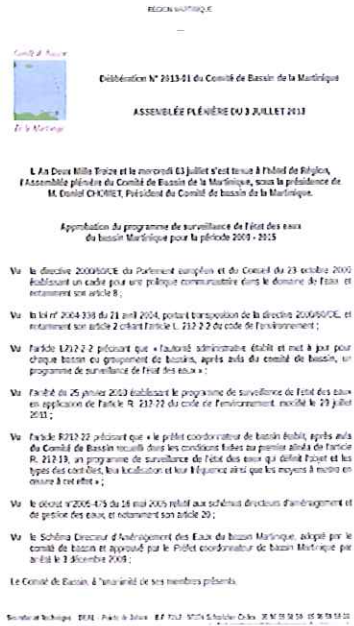
PRÉSENTATION PROGRAMME DE SURVEILLANCE – DEAL/SPEB
Denis ETIENNE

PRÉSENTATION RÉVISION « ÉTAT DES LIEUX »



**Étude de récupération des coûts par BRL / SP 2000  
État d'avancement et premiers résultats  
(présentation technique)**

**Révision de l'état des lieux  
Présentation de l'étude en cours par le bureau  
d'études « EGIS Eau » - Mathieu GROSJEAN**



**Programme de surveillance de l'état des eaux du bassin Martinique**

- Note de présentation
- projet de délibération
- Projet d'arrêté préfectoral





TARIF AUF DE BORD du SDAGE Martinique 2010-2015



PROGRAMME ASSAINISSEMENT MARTINIQUE 2013 - 2018



1 - LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Le territoire « Assainissement » est aujourd'hui assuré par 5 unités d'équipement public :

- le SICOI (1 175 abonnés)
- le SICOHO (1 542 abonnés)
- le SICOH (22 83 abonnés)
- le SICOH (1 104 abonnés)
- le territoire de Notre Dame (1 313 abonnés)

L'ensemble des services est géré en un seul et unique pour la Martinique par l'unité publique de traitement des eaux des 425 000 habitants.

L'Office de l'Eau est créé depuis 2013 et a mis en place l'équipe des réalisations de 2017, avec les modalités définies par le Comité de Bassin, dont le prochain annuel est d'environ 8 millions d'euros.

Le DEAL gère le plan de l'eau et anime le MSSE.

Un Observatoire de l'Eau a été mis en place en 2011 avec tous les partenaires autour de la large information du public sur les domaines de l'eau.

2 - LA SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT

Généralment, 5% de tous les sites de l'assainissement autonome, bien que 40% sont traités par le réseau public.

L'assainissement autonome est en état d'urgence et dépassé par les SPANC. Le contrat est dépassé car 50% de ces dispositifs ne sont pas aux normes.

L'investissement attendu est évalué par 310 ouvrages, dont 35 x 1 200 €, représentant une capacité totale de 500 000 €.

Le plan de maintenance établi en 2011 prévoit que 20% de la charge prévue dans les SPP x 2 000 € sont financés par l'Etat. Sur les 20 applications déposées à la Martinique, 4 sont non conformes en performance bien que 13 sont non conformes globalement.

- Collège : Fort-de-France, Saint-Esprit
- Performance : Saint-Joseph, Basse-Laine, Saint-Esprit-Margot
- Equipement : Anjou-Jérémie, Océan-Thérèse-Cabot, Saint-Pierre, Notre-Dame, Trois-Îlets, Lorient

Service Technique - DEAL - Pointe de Jaham - B.P. 7212 - 97274 SCHÛELCHER Cedex



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT « EAU POTABLE » MARTINIQUE 2013 - 2018



Si le territoire en eau est globalement pluvieux, elle est cependant mal répartie :

- Dans le temps avec une période de pointe de pluie à nuit, pendant les très fortes pluies.
- Dans l'espace, le Nord étant très arrosé tandis que le Sud reste relativement sec avec peu de jours de pluie.

Environ 41 M<sup>3</sup> sont produits annuellement à partir de 30 captages et par 13 usines de potabilisation, à capacités prévues au-delà de 70% de la norme. La distribution est assurée par 5 structures intercommunales pour 125 km<sup>2</sup> de réseau et 200 abonnés.

Les enjeux essentiels, exposés par l'état de l'eau établi en 2010 par le CODECO, sont les suivants :

- Amélioration des modalités des réseaux qui sont globalement vieillissantes, et partie visible de 40% : réduction de réseau ancien, élargissement, compatibilité, dégradation, dégradation, quantifier la perte globale pendant les opérations.
- Sécuriser la ressource en période de pointe en développant l'exploitation des réservoirs existants et en faisant la création d'une réserve.
- Optimiser le fonctionnement du réseau de Vichy, qui peut en période de pointe perdre près de 40% des besoins.

Dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement établis par les maires, les captages et en particulier avec les enjeux définis par le SDAGE, les maires d'urgence doivent programmer les investissements nécessaires, mais en s'appuyant sur les études techniques à travers l'entretien de l'eau et sa remise à niveau.

Le prix d'achat de l'eau ne permet pas d'atteindre une augmentation significative et le réseau à l'impact est donc la solution privilégiée.

Four investissements, l'analyse faite en 2010 par l'INDE indiquait que :

- 21% des FPI étaient des actions exclusivement orientées vers l'augmentation du rendement des réseaux,
- 31% correspondant à des actions directement en adéquation avec le programme de travaux du SDAGE,
- 47% des actions, si elles n'étaient pas réalisées dans le cadre du SDAGE, étaient en adéquation avec les orientations du SDAGE : poursuite des actions, réhabilitation des sites de production, amélioration de la distribution.

PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2013-2018 MARTINIQUE

Domaine ASSAINISSEMENT

Forme d'ouvrage	Projet	Montant total	Caractéristique
CACEM extension de réseau	Extension de réseau permettant d'équilibrer de 2016 un raccordement de sur Fort de France (22 000h, Schoelcher à 220h), La Lamenin 33 (200h), Saint-Joseph, 100h et la suppression totale de 45 sites déclassés	23 202 000	Le programme global se poursuit jusqu'en 2025, mais le montant indiqué ne concerne que la période 2013-2018, et ne tient pas compte des réalisations 2010-2012, c'est donc un montant minimum
CACEM ouvrages	Mise à niveau de l'égout pour aller à 74 (200h)	2 502 000	Travaux prioritaires réhabilitation de la ligne tranchée, la seconde tranche étant prévue en 2013
	Amélioration et extension de l'égout à 11 et 12	7 502 000	
	Rehabilitation de la zone de Coudastel qui devra aller à court terme à 13 500h	6 200 000	
CACEM culture	Reprendre l'assainissement de l'île Fort de France (hors Extension totale)	8 052 000	Opération de suite et travail prioritaire
	<b>Total - Estimation basse</b>	<b>38 500 000</b>	
SCNA Infrastructure de réseau	Recommandation et extension des réseaux	9 000 000	Programme estimatif haute complexité, des fonds de fonds à l'échelle des communes et à l'échelle 2012-2020 global à 30-50 000 000 €
	Financement et extension des réseaux	1 000 000	Estimation basse en relation avec les moyens effectuels du territoire

Comité de Bassin Martinique

Programme d'investissement prioritaire en assainissement Situation au 6<sup>er</sup> juillet 2013

N°	Projet	Budget (€)	Date prévisionnelle	État d'avancement (%)					Date de réalisation	Type de financement	Commentaire
				Financement	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux			
1	CACEM extension totale de 12 km de réseau assainissement (hors 1000h) à Saint-Joseph	2013	1 800 000	100	100	100	100	100	100	Financement par le SPP	
2	CACEM mise à niveau de l'égout pour aller à 74 (200h)	2013	2 502 000	100	100	100	100	100	100	Financement par le SPP	
3	CACEM Amélioration et extension de l'égout à 11 et 12	2014	7 502 000	100	100	100	100	100	100	Financement par le SPP	
4	CACEM Reprise de l'assainissement de l'île Fort de France (hors Extension totale)	2014	8 052 000	100	100	100	100	100	100	Financement par le SPP	
5	SCNA Infrastructure de réseau	2013	9 000 000	100	100	100	100	100	100	Financement par le SPP	
6	SCNA Financement et extension des réseaux	2013	1 000 000	100	100	100	100	100	100	Financement par le SPP	

Programme d'investissement AEP et assainissement 2013-2018 Jean-Louis VERNIER – Directeur Adjoint DEAL